

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1160

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi, rapporteure

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« Nouvelle-Calédonie, »

le mot :

« fiscales ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel